



L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 13/07/2021 **Date d'émission du rapport:** 13/07/2021
Rapport N°: 0682-210713-13

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrugghen
Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles
T: 083 21 35 27 E: btv.namur@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0682

Identification des tiers:

Client: GRANDIN A.
Adresse: GRAND' RUE 31, 4560 OCQUIER
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: Inconnu
Adresse: ,
Responsable des travaux: GRANDIN A.
Adresse: GRAND' RUE 31,4560 OCQUIER
Numéro de TVA: 0473433145

Identification de l'installation électrique:

Nom: GRANDIN A.
Adresse: MARCHE, ROUTE DE WAILLET 3, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Code EAN:
Numéro compteur: A installer
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/06/2020

Informations contenu controle:

1 appartement 3/31
2 les luminaires ne sont pas installés
3 pas de courant dans l'installation au moment du controle, le test du différentiel n'a pas été effectué
Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a



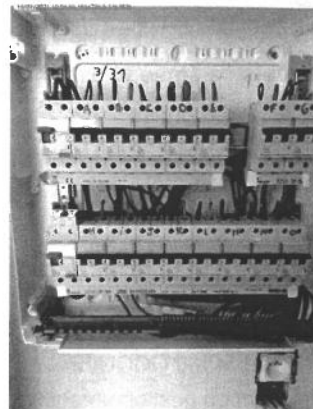
Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: Mono 230V
 Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: XVB - Section: 4 x 10 mm²
 Type d'électrode de terre: Boucle de terre
 Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: Max. 63A
 Type de coupure générale: 2P 63A/300mA
 Type de schéma de mise à la terre: TT
 Nombre de circuits: 15 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 63 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas



Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 2 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 50 MOhm
 Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: Pas d'application
 Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: Pas d'application
 Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

Néant

Conclusion du contrôle:

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 13/07/2046

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0682 p.o. du directeur technique
 13/07/21 14:18

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum



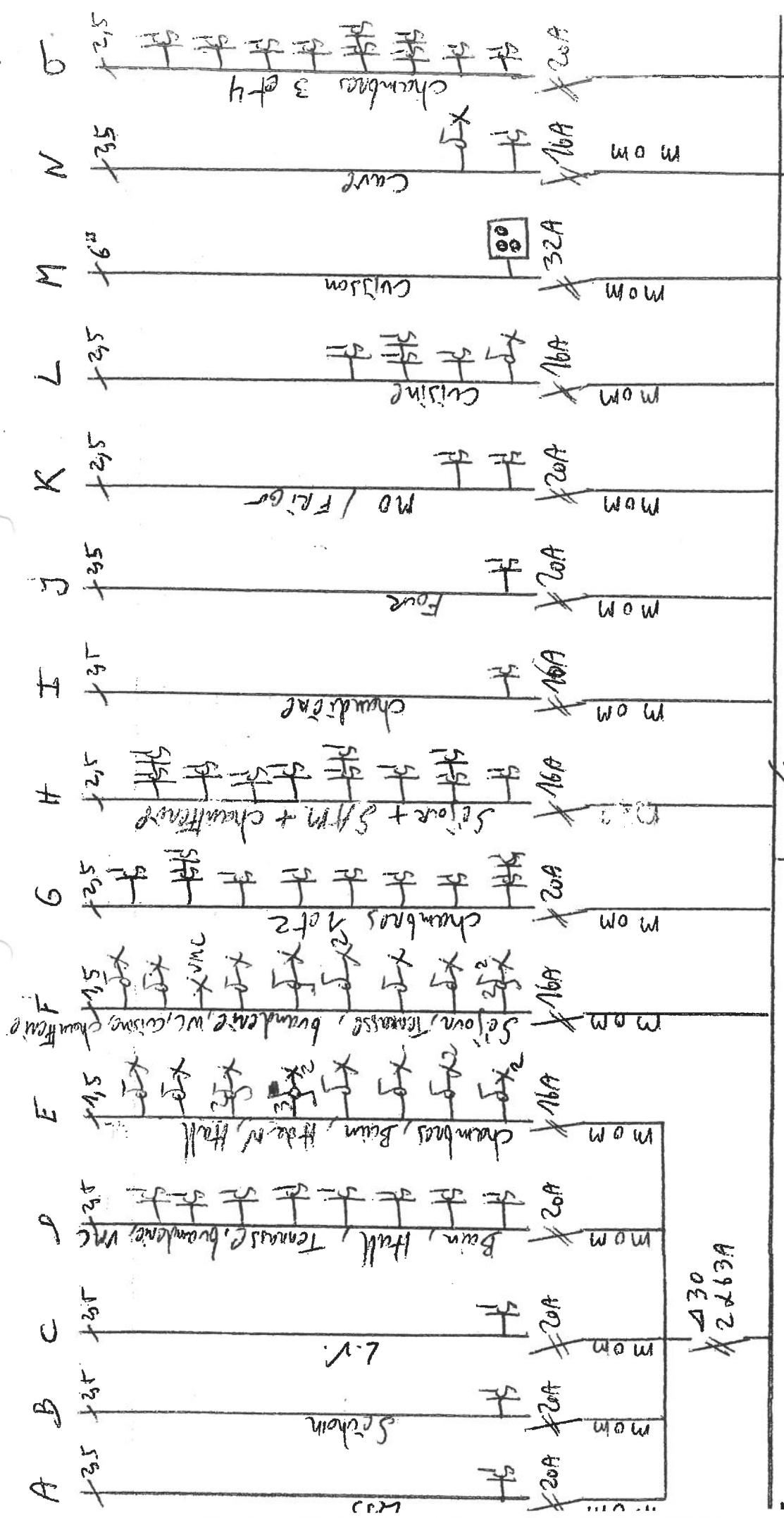
N° Rapport: 0682-210713-13

Référence aux prescriptions réglementaires:**1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:**

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.





Electricien.

A. GRANDIN SA.
Grand Rue, 31
4560 Ogives
BE0473 433 145

Prologe
Route de Waillet
6900 Marche en Famenne
App. B.31 n° 3/31

300/4/E/S/K/2/m/v/c

300/A/B/C/D/E/F/G

300 2x63A / 10°

2 x 230V2



ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971

Je soussigné : Nom : Wegria Prénom : Eric
Représentant de l'entreprise : Energie et confort N° de T.V.A. : 764 04588
Rue : 201 boulevard Localité : Liège N° : 24 Boîte :
Code postal : 4000 Tél : 04335111 Fax :

atteste formellement et garantis par la présente

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : Route de Wallelet N° : 3 Boîte : 31 Étage : 3
Code postal : 6900 Commune : Marche en Famenne

pour le compte de : Marque compteur : IICN N° du compteur : 30085563
Nom : Prédicq Marche Prénom :
Rue : Espinthe N° : 55 Boîte : 31
Code postal : 6900 Commune : Ayx

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

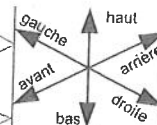
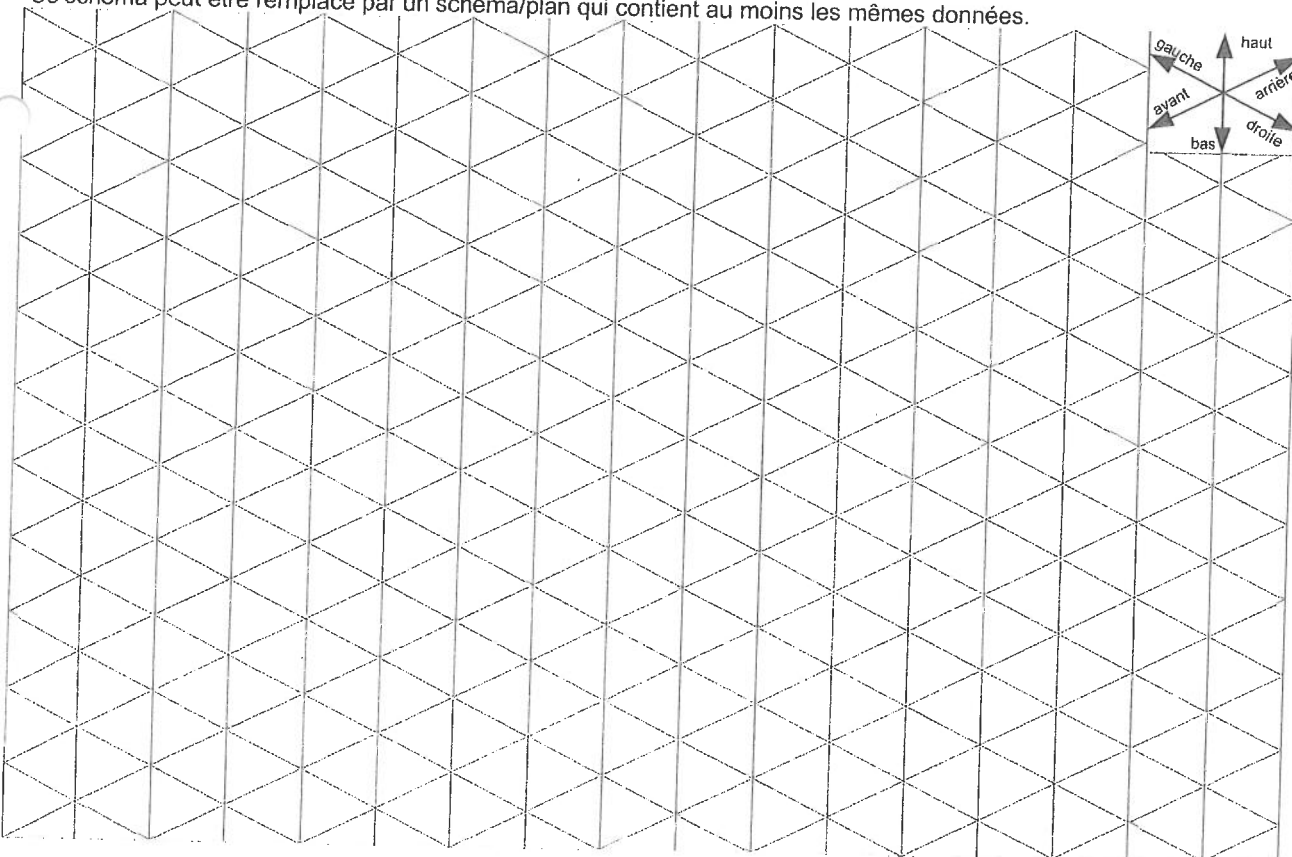
Form with fields: Réserve à l'installateur, Réserve au GRD, Date (29.10.21), Signature + nom, Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel », Si oui : n° Cerga (21-04978-N.P.)

Annexe(s) : ...

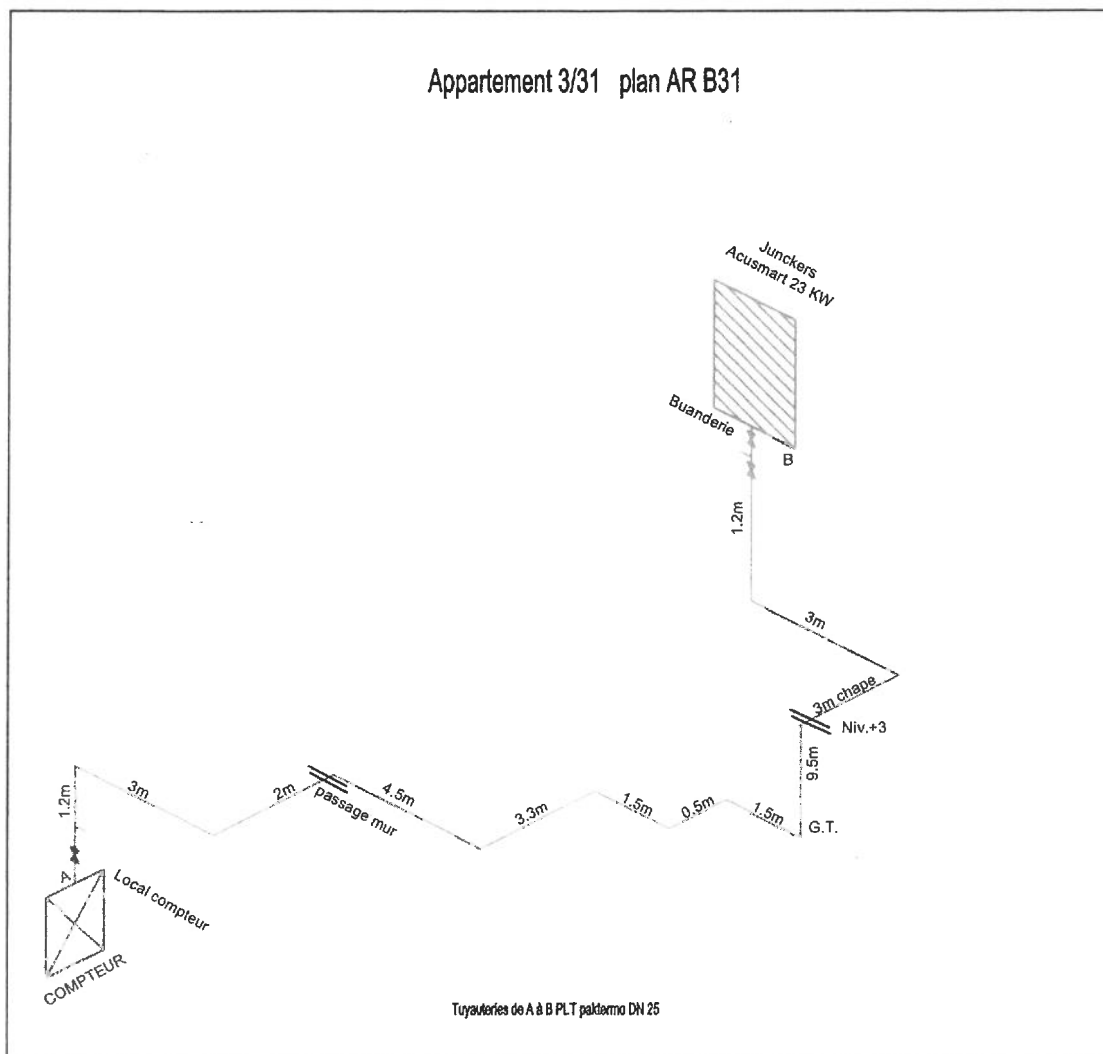
SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.



Appartement 3/31 plan AR B31



Imprimé le: 29 octob

Energie& Confort



CHAUFFAGE - SANITAIRE - VENTILATION - ENERGIE SOLAIRE - POMPE A CHALEUR

Rue des Bayards, 24
4000 Liège
Tel: 04/383.51.11
Fax: 04/383.51.12
info@energie-confort.t

PROJET: Waillet 13

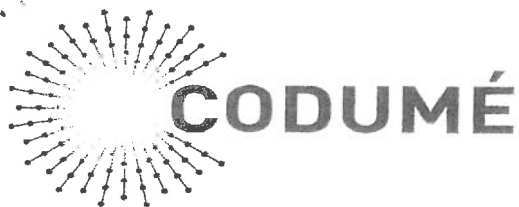
DATE: 29-10-20

TITRE: **Schéma de l'installation gaz: App. 3/31**

ECHELLE: 1/**

CLIENT: Prologe

PLAN N°: *****



Fonctionnement de votre système de ventilation

Votre système de ventilation peut tourner sur 3 régimes différents qui sont pilotées par votre télécommande sans fil.

- Le régime 1 correspond à un débit réduit en cas d'absence
- Le régime 2 correspond au fonctionnement AUTO suivant degré hygrométrique
Ce régime passe automatiquement de la petite vitesse à la grande suivant le degré hygrométrique.
- Le régime 3 correspond au débit maximal forcée

Pour un bon fonctionnement de la ventilation, il est nécessaire que les grilles de ventilation situées dans le haut des châssis de fenêtres des chambres et séjour soit en position « ouvert » afin de permettre l'entrée d'air neuf.

Montage de la télécommande :

La télécommande peut être collé via le tape double face fourni avec celle-ci. Il est également possible de la fixer sur une paroi au moyen de vis.

Attention : Ne pas monter la télécommande sur une paroi métallique

Fonction temporisation (timer) :

Sur votre télécommande à distance, une temporisation est également intégrée et représentée sur la touche par un sablier. Cette temporisation peut être actionnée pour enclencher la vitesse intensive durant un temps déterminé après l'utilisation de la salle de bains par exemple. L'avantage est que le groupe se remet à tourner après le temps écoulé en petite vitesse pour un souci d'économie d'énergie.

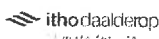
Le groupe tournera en vitesse intensive durant 10 minutes par une simple pression sur cette touche, durant 20 minutes par une double pression et durant 30 minutes par une triple pression.

La temporisation peut-être déclenchée à tout moment en appuyant simplement sur une des touches 1, 2 ou 3.

Consommation électrique de votre ECOVE :

Votre groupe est équipé d'un ventilateur à moteur à courant continu de faible consommation électrique. Les consommations électriques sont les suivantes :

- En vitesse 1 : +/- 2,5 W pour 75 m3/h
- En vitesse 2 : +/- 7,5 W pour 150 m3/h
- En vitesse 3 : +/- 20 W pour 225 m3/h



itho Daalderop Belgium bvba
Business Unit Codumé
Brussels - Steenweg 498
1731 Zetlik
Belgium

T +32 (0)2 511 20 10
E info@codume.eu
I www.codume.eu

Bank/Banque 736 019611141
IBAN BE68736019611141
BIC BREDBE33
BTW/VAT BE0834366096